

POINT A LA  
DATE DU :  
3 avril 2020  
15H30



information  
CORONAVIRUS

LE POINT SUR LA SITUATION

Cette audioconférence s'est déroulée selon une configuration CTL et CHSCT avec la présence de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST), le médecin de prévention (MP), l'assistante de service social (ASS), l'assistante de prévention (AP), le secrétaire animateur CHSCT, les représentants élus des organisations syndicales (OS) et la Direction.

Le DDFIP a ouvert la discussion en précisant que celle-ci était informelle, et que les futures audioconférences, garderaient le rythme de 3 par semaine. Les deux premières avec 2 membres présents par organisations syndicales (pour les OS représentatives, c'est à dire qui ont des élus en CTL) et la 3<sup>ème</sup> en configuration CHS-CT. Ceci répond à la demande de nos trois OS, pour permettre un débat plus fluide avec moins d'intervenants. Ceci étant, tout ne semble pas clair encore, on attend les invitations de lundi...

### **Journée du 1<sup>er</sup> avril 2020 :**

Agents présents sur leur poste de travail : 143 personnes,

65 collègues en télétravail,

470 collègues en Autorisation d'absence CA030 (contrainte particulière)

79 "autres" ASA

### **Journée du 02 avril 2020 (base 757 agents suite à deux départs en retraite) :**

Agents présents sur leur poste de travail : 149 personnes,

70 collègues en télétravail,

496 collègues en Autorisation d'absence CA030

42 "autres" ASA

### **Situation du Centre des Finances Publiques de Loches :**

La situation sur ce site, qui est toujours fermé est inchangée: selon la Direction, le confinement joue pleinement son rôle. Quatre agents sont diagnostiqués COVID 19 et 3 restent en suspicion. Le bâtiment pourrait ouvrir à nouveau dès lundi 6 avril avec accueil (?) des usagers seulement pour les bons de secours et avec mise à disposition des collègues absents du site depuis 15 jours.

Les OS ont demandé à la Direction de respecter le délai de quatorzaine recommandé par les services de santé, en prenant pour point de départ la dernière contamination : celle du 25 mars et non celle du 19 mars. Ce qui repousserait d'une semaine la réouverture du site. Le DDFIP prendra sa décision dimanche.

**Situation du Centre des Finances Publiques d'Amboise:** Nous apprenons au cours de la discussion qu'une collègue d'Amboise est aussi porteuse du virus, et confinée pour 14 jours à son domicile. La Direction n'a pas jugé utile de fermer le site, contrairement à Loches, car les gestes barrières auraient été respectés- comme à Loches dès la première contamination...Les équipes travaillent en roulement et le ménage est fait consciencieusement, après enquête téléphonique du MP

Il n'y aurait donc pas de risques pour les collègues présents sur le site !!!!

Nous avons exprimé pour le moins notre surprise quant à cette décision.

Précision du Médecin de prévention suite à demande d'une OS: les gens malades devront valider leur reprise auprès d'elle par le biais d'un questionnaire.

Par ailleurs, elle précise que les médecins de prévention ne sont pas concernés par l'ordonnance du 02 avril 2020 élargissant les compétences de la médecine du travail (prescription d'arrêts de travail liés au Covid, tests de dépistage...)

### **Livraison des matériels de protection :**

Le Directeur nous informe qu'une première dotation de 450 masques est arrivée. La livraison ou l'envoi de ceux-ci est en cours (vendredi ou lundi). De façon globale, la dotation par site, fixée par la Direction, est de 2 masques par jour / par personne pour une durée de 9 jours. Ce sont des masques de type chirurgicaux, fabriqués le 26/03/2020, conformes à la norme européenne EN 14683 et prévus pour une durée maximale d'efficacité de 4 heures. La priorité est donnée aux postes recevant des usagers sur R.V. et/ou distribuant des bons de secours... (Champ Girault, postes comptables...). Dotation spéciale pour la trésorerie du CHU.

Même pour les postes équipés de vitres, il est nécessaire que les collègues soient protégés lorsqu'ils vont ouvrir la porte à l'utilisateur.

Pour les agents du service BIL, souvent en déplacement pour assurer notamment la livraison des ordinateurs et maintenant des masques, la dotation est de 2 masques par jour pour 2 agents.

Idem pour les gardiens concierges du Champ Girault, du Cluzel, de Loches et de Chinon.

Les masques ne sont pas attribués de manière nominative. 1 agent peut se voir doté de 2 masques pour une journée ou bien 1 seul s'il travaille par roulement d'une ½ journée avec un autre collègue qui se verra attribuer le deuxième masque.

Un tutoriel est fourni en même temps que les masques afin d'en expliquer l'utilisation et de rappeler l'importance de continuer à pratiquer les gestes barrière car leur protection n'est pas absolue.

En ce qui concerne le gel hydro-alcoolique : la Direction a pu effectuer une commande de 10 Litres par le biais de la Préfecture. La livraison n'a pas encore été effectuée. En attendant de pouvoir en acheter davantage, elle invite les chefs de service et les agents à s'en procurer eux-mêmes et à se faire rembourser.

Comme souhaité lors de la précédente conférence téléphonique, l'ASS et l'AP ont contacté par téléphone un peu plus de 80 agents mis en confinement sur préconisation du médecin de prévention (raison de santé, fragilité...c'est-à-dire les agents en ASA autres).

Ces entretiens d'une durée maximale de 10 minutes ont permis de prendre des nouvelles de l'agent, de mesurer « son degré d'isolement », lui transmettre les différents numéros d'urgence en cas de besoin...Aucune situation d'isolement total n'a été constatée. Les agents ont bien pris conscience de l'importance du confinement pour eux-mêmes et pour autrui. Beaucoup de questions ont été posées concernant les conditions dans lesquelles se fera la reprise du travail, la possibilité de pratiquer le télétravail, la possibilité de poser des congés, leur rémunération...

Cette démarche a été appréciée, au même titre que la communication faite des différentes informations « métiers » parues sur Ulysse national et local ou relayées sur leur boîte mail personnelle par leur chef de service.

Les syndicats rappellent que durant cette période de crise sanitaire, il est plus qu'important que jamais de garder le lien avec chacun.

Cette démarche sera étendue aux agents en situation de télétravail, ainsi qu'aux agents en autorisation d'absence pour garde d'enfant.

Par ailleurs, suite à nos questions sur les volumes horaires des télétravailleurs, la Direction s'est vue contrainte de reconnaître qu'il s'agissait d'une situation particulière. Conventionnellement, la durée de télétravail ne peut excéder 3 jours/semaine. En Indre et Loire, les agents concernés ont signé une convention pour 1 jour/semaine. Ces agents-là ainsi que ceux mis en télétravail de

manière temporaire en raison de la crise sanitaire, travaillent désormais chez eux toute la semaine et peuvent ressentir des difficultés ou bien être tentés d'effectuer des « horaires à rallonge », et la configuration des ordinateurs permet juste l'affichage d'un message, non bloquant, si l'agent se connecte entre 20h00 et 7h00.

### **Informations "en vrac" suite à nos questions :**

**Dotation d'ordinateurs portables** : Les distributions ont été effectuées dans la semaine, cela permet à 70 agents de ne plus se rendre sur leur lieu de travail et de faire du télétravail ou du travail à distance (reliés directement à son ordinateur de bureau avec toutes les applications). Toutes les demandes ont-elles été satisfaites ?

**Nombre d'agents présents dans les services** : A notre étonnement, certains services comme les RNF sont à nouveau sollicités. Le Directeur précise qu'ils ne fonctionnent qu'à minima pour les priorités (écritures déversées automatiquement dans CHORUS donc suivi de la comptabilité...).

Le CPS fonctionne à moitié de son effectif, par roulement. Des agents de l'EDR ont été invités à renforcer le service notamment pour traiter les "e-contact". Il précise néanmoins que ce service est amené à monter en puissance avec le lancement de la campagne IR.

La Direction n'a pas été en mesure de nous donner le nombre exact d'agents de l'EDR en situation de travail ou de confinement.

Par ailleurs, il apparaît que les ressources humaines ne connaissent pas avec précision, la nature des absences d'un certain nombre d'agents (garde d'enfant ou absence contrainte confinement). Les Chefs de service devront dès lundi effectuer un recensement précis de la position de leurs agents.

**Actualisation du Plan de Continuation de l'Activité (PCA)** : Nous avons demandé à avoir connaissance des dispositions du PCA pour la semaine prochaine...qui ne semblent toujours pas finalisées ce 3 avril à 16h00 alors que les chefs de services devaient informer la direction le vendredi matin, au plus tard de leurs prévisions pour la semaine suivante...

**Incidence de la mise en place du Fonds de Solidarité pour les entreprises dans les SIP et SIE** : Les SIP sont en premiers sollicités. Pour répondre aux questions les plus complexes deux membres du PCE seront mis à contribution. Beaucoup de questions sont posées par les sociétés souvent par e-contact. Le Directeur précise que l'infrastructure informatique du site impots.gouv.fr tient le choc...

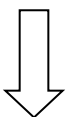
### **Accès Champ Girault**

La Direction doit se renseigner sur le maintien de l'ouverture du parking situé sous le site de Champ Girault.

*le 6 avril 2020, les OS vous communiqueront dès transmission les chiffres de présence du 3 avril dans le département.*

**La prochaine audioconférence aura lieu le lundi 6 avril après-midi.**

*...Dernière page : contacts utiles*



**Pour appeler la cellule de soutien psychologique de la DGFIP :**

**composez le n°0805 230 809**

**si vous êtes agent**

**composez le n°0805 230 416**

**si vous êtes encadrant/chef de  
service**

Par ailleurs, sont pleinement mobilisées en Indre-et-Loire et restent à votre écoute pour tout sujet relevant de leur domaine de compétence :

Christine BIZOUARNE, Médecin de prévention,

christine.bizouarne@finances.gouv.fr, tél. 02.47.20.57.01

Marie-Eve Haeffelin, Assistante de service social,

marie-eve.haeffelin@finances.gouv.fr, tél. 02 47 20 67 01 / 06 31 86 15 04

Agnès LEMOINE, Assistante de prévention,

agnes.lemoine@dgfip.finances.gouv.fr, tél. 02 47 21 74 24 / 06 73 56 43 26



***N'oubliez-pas ;***

***Vous pouvez consulter toutes les informations qui nous sont transmises sur nos sites syndicaux et nous contacter autant que de besoin.***

**CGT :**

Michèle RENAUDIN : michele.renaudin@free.fr

Séverine MANDEREAU : sev93300@gmail.com

**Solidaires :**

Géraldine CONEJERO : geraldine.conejero@dgfip.finances.gouv.fr

Marie AUDEBERT: marie.audebert@dgfip.finances.gouv.fr

**FO :**

Gilles LAVERGNE par le site local fo-dgfip-sd.fr/037/

à partir de "nous contacter"